

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

N° AS699

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, Mme Missoffe, M. Huyghe et Mme Liliana Tanguy

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
